

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : AMISTAR OPTI

Design Code : A14111B

Utilisation : Fongicide

Société : Syngenta Crop Protection NV
Humaniteitslaan 65
B-1601 Ruisbroek
Belgique

Téléphone : 02 334 35 80

Téléfax : 02 334 35 99

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30



Dangereux pour l'environnement



Nocif



Irritant



Sensibilisant

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration
azoxystrobine	131860-33-8		T, N	R23 R50/53	6,6 % W/W
chlorothalonil	1897-45-6	217-588-1	T+, N	R26 R37 R40 R41 R43 R50/53	32,8 % W/W
1,2-propanediol	57-55-6	200-338-0			1 - 5 % W/W
fatty alcohol ethoxylate			Xn	R22 R41	1 - 5 % W/W
alcohol alkoxyate	127036-24-2		Xn	R22 R41	1 - 5 % W/W

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation.
Irritant pour les voies respiratoires.
Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** : Transférer la personne à l'air frais.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.
- Conseils médicaux** : Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux.
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux.
Mousse résistant à l'alcool.
ou
Eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Portez les pleins vêtements de protection et le respirateur portable.
- Information supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Conseils pour une manipulation sans danger** : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

STOCKAGE

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux
pour animaux.

**Exigences concernant les
aires de stockage et les
conteneurs** : Protéger du gel.

Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il
est entreposé à température ambiante dans ses contenants
d'origine hermétiquement fermés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Limite(s) d'exposition	Type de valeur	Source
azoxystrobine	2 mg/m ³	8 h TWA	SYNGENTA
chlorothalonil	0,1 mg/m ³	8 h TWA	SYNGENTA
1,2-Propandiol			

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir
priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Avec la sélection de l'équipement de protection personnelle,
demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux
normes en vigueur.

Protection respiratoire : Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à
l'installation de mesures techniques efficaces.
La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant
l'air est limitée.
Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas
d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou
en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires
purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

Protection des mains : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être
utilisés.
Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées.
Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

durée de l'exposition.

La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.

Les gants devraient être changés lorsqu'on les suspecte percés.

Matière appropriée:

Caoutchouc nitrile.

Protection des yeux : Si possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes complètement fermée ou un pare-visage.

Protection de la peau et du corps : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Porter selon besoins:
vêtement de protection imperméable.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: liquide
Couleur	: beige clair à beige
Odeur	: douce
pH	: 4 - 8 à 1 % w/v
Point d'éclair	: > 100 °C à 753 mmHg
Propriétés comburantes	: non oxydant
Dangers d'explosion	: non-explosif
Densité	: 1,22 g/ml à 20 °C
Viscosité, dynamique	: 87,0 - 572 mPa.s à 20 °C : 65,0 - 495 mPa.s à 40 °C
Tension de surface	: 29,5 mN/m à 20 °C

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : La combustion ou la décomposition thermique libèrent des vapeurs toxiques et irritantes.

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 femelle rat, 3.045 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Concentration mortelle médiane femelle/mâle rat, > 1,06 mg/l, 4 h
Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 femelle/mâle rat, > 5.050 mg/kg

Irritation de la peau : lapin: Légèrement Irritant

Irritation des yeux : lapin: Sévèrement irritant

Sensibilisation : homme: Sensibilisant
Dérivé des composants.

Toxicité à long terme

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Chlorothalonil cause des tumeurs de rein dans les rats et les souris par l'intermédiaire d'un mode non-genotoxique d'action secondaire à la toxicité d'organe de cible.

Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Aucun effet nuisible chez l'homme n'est prévu aux niveaux au-dessous de la limite d'exposition professionnelle et quand le produit est manipulé et employé selon l'étiquette.
Cette information se rapporte à Chlorothalonil

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

Bioaccumulation : L'azoxystrobine a un potentiel moyen de bioaccumulation.

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

Le chlorothalonil montre un faible potentiel de bioaccumulation.

- Stabilité dans l'eau** : L'azoxystrobine est stable dans l'eau
Le chlorothalonil n'est pas persistant dans l'eau.
- Stabilité dans le sol** : L'azoxystrobine n'est pas persistant dans le sol.
Le chlorothalonil n'est pas persistant dans le sol.
- Mobilité** : L'azoxystrobine montre une faible à très grande mobilité dans le sol.
Le chlorothalonil montre une faible à légère mobilité dans le sol.

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité pour le poisson** : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 0,15 mg/l , 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques** : CE50 *Daphnia magna*, 0,37 mg/l , 48 h
- Toxicité pour les algues** : CE50b *Selenastrum capricornutum* (algues vertes), 0,11 mg/l , 72 h
- : CE50r *Selenastrum capricornutum* (algues vertes), 0,69 mg/l , 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.
- Emballages contaminés** : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (Phytofar-Recover).
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR/ RID:

No ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage III
Nom d'expédition : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(AZOXYSTROBIN ET CHLOROTHALONIL)

Transport maritime

IMDG:

No ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(AZOXYSTROBIN AND CHLOROTHALONIL)

Polluant marin : Polluant marin

Transport aérien

IATA-DGR

No ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes de dangers : 9
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(AZOXYSTROBIN AND CHLOROTHALONIL)

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- azoxystrobine
- chlorothalonil

Symbole(s)	:	N Xn Xi X	Dangereux pour l'environnement Nocif Irritant Sensibilisant
Phrase(s) de risque	:	R37 R40 R41 R43 R50/53	Irritant pour les voies respiratoires. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 S13 S20/21 S23 S26 S35 S36/37/39 S57 S61 SP 1	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

AMISTAR OPTI

Version 1

Date de révision 09.01.2007

Date d'impression 09.01.2007

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation.

Note : Selon la Directive 1999/45/CE, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R26	Très toxique par inhalation.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

No. d'enregistrement spécifique du produit
9493/B

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Une barre verticale dans la marge gauche indique un changement par rapport à la version précédente.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.